



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4177

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Reventilation et individualisation des autorisations de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4177**

commission principale : développement économique

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine de Lyon au déploiement des pôles de compétitivité - Reventilation et individualisation des autorisations de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Avec 5 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat en 2005 (dont 2 mondiaux, fortement initiés par la Communauté urbaine de Lyon : Lyonbiopôle et Axelera), l'agglomération lyonnaise a été parmi les territoires les plus performants en France. L'un des facteurs de succès de cette première labellisation ayant été la force de l'action concertée de la Communauté urbaine avec ses partenaires de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Aujourd'hui, les pôles de compétitivité sont devenus un élément structurant et déterminant de l'ambition internationale de la métropole lyonnaise. L'appui aux pôles de compétitivité, et plus particulièrement aux pôles de rang mondial, constitue ainsi une priorité de la politique de développement économique de l'agglomération.

L'évaluation nationale, conduite au 1er semestre 2012 sur l'ensemble des pôles français, a confirmé la pertinence de l'action conduite, en soulignant la maturité de la dynamique collaborative et les effets induits en termes de création d'emplois, d'attractivité des territoires et de structuration des filières. Au niveau de l'agglomération lyonnaise, 4 des 5 pôles lyonnais évalués ont été classés comme très performants (Axelera, Techtera, Lyon urban trucks and bus (LUTB) et Lyonbiopôle, ce dernier étant classé premier *ex-aequo* sur tous les pôles français), et le 5° (Imaginove) a été classé comme performant.

Par délibération séparée, sont présentés pour approbation les nouveaux contrats de performance présentés par les pôles de compétitivité de l'agglomération pour la période 2013-2018. La présente délibération a pour objet les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux projets de R&D labellisés par ces pôles et l'individualisation de l'autorisation de programme nécessaire à ce soutien.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux pôles de compétitivité*Les actions d'animation des pôles de compétitivité*

La fonction d'animation est déterminante. Elle conditionne la vitesse et la qualité de l'avancement et la capacité à générer d'autres projets. Tous les pôles lyonnais se sont dotés de structures d'animation sous forme associative dont le fonctionnement est assuré par les cotisations des membres (entreprises et laboratoires), des subventions de l'Etat et des collectivités locales, en particulier de la Région Rhône-Alpes.

Pour mémoire, le soutien au fonctionnement et à l'animation des pôles de compétitivité lyonnais s'est élevé à 4 M€ au total sur la période 2005-2012.

Les projets d'investissement immobilier (implantation, relocalisation, équipements mutualisés)

L'action des pôles génère des projets d'implantation ou de relocalisation d'équipements et de personnels R&D dont l'activité s'inscrit dans les thématiques des pôles. L'objectif est de renforcer la masse critique fédérée par les pôles sur le territoire, notamment en attirant de nouvelles compétences industrielles et de R&D dans l'agglomération lyonnaise.

A titre d'exemple, Genzyme Polyclonals, acteur essentiel de la réalisation du projet de R&D Thymo 2010 dans le cadre de Lyonbiopôle, s'est rapproché du cœur du pôle et, avec le soutien actif de la Communauté urbaine, s'est implanté dans le quartier de Gerland en 2008 (105 millions d'investissement).

Les projets collaboratifs d'investissement en recherche et développement (R&D)

Le montage et la conduite de projets de recherche et de développement représentent le cœur de l'activité des pôles de compétitivité. Les projets de recherche financés dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI) des entreprises mis en place par l'Etat sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme n'excédant pas 5 ans à compter de la fin du programme de recherche. Ces projets doivent présenter des retombées économiques pour le territoire en termes d'emploi (accroissement ou maintien de compétences), et d'investissement (renforcement de sites industriels).

Sur la période 2005-2011, ce sont au total, près de 600 projets de R&D collaboratifs qui ont été accompagnés par les 5 pôles lyonnais, pour un investissement total de 1 471 M€ :

- Lyonbiopôle : 100 projets R&D collaboratifs, 537 M€,
- Axelera : 155 projets R&D collaboratifs, 477 M€,
- Techtera : 185 projets R&D collaboratifs, 120 M€,
- Imaginove : 86 projets R&D collaboratifs, 127 M€,
- LUTB : 59 projets R&D collaboratifs, 210 M€.

Les effets induits de ces projets sont multiples :

- nombre d'adhérents des pôles en croissance constante avec toujours plus de petites et moyennes entreprises (PME) (pour Lyonbiopôle de 30 % en 2006 à près de 80 % en 2011, 40 % des PME dans les adhérents d'Axelera, etc.),
- développement des événements, à destination des académiques, PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grands groupes, facilitant l'émergence de projets de R&D (ex. : les journées collaboratives de Lyonbiopôle),
- l'organisation des pôles, catalyseurs de projets collaboratifs, a permis la création de start up et l'implantation d'entreprises en région. On peut noter le succès de Lyonbiopôle qui compte 10 créations depuis 2005 dont Fab'Entech et Platine pharma services. Symétriquement, Axelera a favorisé 7 projets d'implantation et d'équipement qui représentent un investissement total de 150 M€.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux projets d'investissement en R&D

Par délibération n° 2009-0739 du Conseil du 11 mai 2009, la Communauté urbaine a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité suivants : Lyonbiopôle (santé-infectiologie), Axelera (chimie-environnement), LUTB transport & mobility systems (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles techniques et matériaux souples).

A cette fin, une autorisation de programme globale de 12 000 000 € a été votée pour la période 2009-2011. Le reste, à engager à fin 2012, était donc de 625 180 €.

Pour faire face aux 2 appels à projets courant sur 2013 (15° et 16° appels à projets) et ainsi mieux répondre aux opportunités de projets, il est ici proposé de :

- procéder à une reventilation à la marge entre les pôles du solde de l'autorisation de programme de 12 000 000 €,
- pérenniser pour l'année 2013 l'engagement de la Communauté urbaine dans le financement des projets de R&D. Le montant total des opérations est estimé à 750 000 € TTC en investissement. Pour cela, il convient donc d'individualiser une nouvelle autorisation de programme de ce montant.

Reventilation à la marge du solde de l'autorisation de programme de 12 000 000 €

Libellé	Solde de l'autorisation de programme au 31 décembre 2012 (en €)	Mouvements d'autorisations de programme (en €)	Nouveau montant d'autorisations de programme disponible en €
opération n° 0P02O1556 - pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011	108 463	+ 219 331	327 794
opération n° 0P02O1553 - pôle de compétitivité Axelera 2009-2011	371 371	- 371 371	0
opération n° 0P02O1555 - pôle de compétitivité LUTB 2009-2011	145 346	+ 17 643	162 989
opération n° 0P02O2062 - pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	0	+ 134 397	134 397
opération n° 0P02O1554 - pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011	0	0	0
Total	625 180	0	625 180

Ventilation prévisionnelle de la nouvelle autorisation de programme sur nouveaux projets R&D

Récipiendaire des engagements	Montant prévisionnel 2013 (en €)
opération n° 0P02O1556 - pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2013	274 000
opération n° 0P02O1553 - pôle de compétitivité Axelera 2013	226 000
opération n° 0P02O1555 - pôle de compétitivité LUTB Transport et Mobility Systems 2013	0
opération n° 0P02O2062 - pôle de compétitivité Techtera 2013	119 000
opération n° 0P02O1554 - pôle de compétitivité Imaginove 2013	131 000
Total	750 000

Concernant, l'éligibilité des projets de R&D au soutien de la Communauté urbaine, il est proposé d'attribuer prioritairement un financement sur les projets de R&D en fonction des critères suivants :

- labellisation effective par un pôle de compétitivité,
- soutien de l'Etat au titre du fonds unique interministériel ou via la Banque publique d'investissement (BPI) France,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,
- petites et moyennes entreprises-petites et moyennes industries (PME-PMI), très petites entreprises (TPE) et laboratoires publics, sans exclure ponctuellement le financement de projets de grands groupes,
- lieu de R&D sur l'agglomération,
- investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plateformes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération (création de valeur, d'activité et d'emploi, structuration de la filière).

Il est en outre proposé de déléguer aux services du Ministère du redressement productif et de la BPI France l'instruction et le suivi de la gestion des projets de R&D. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Communauté urbaine :

- sécurité dans l'instruction technique du dossier en raison des capacités d'expertise de l'Etat,
- suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements,

- la connaissance du secteur concerné permet une analyse stratégique des projets,
- le Ministère du redressement productif transmet des rapports d'avancement et des justificatifs de paiement, permettant ainsi de ne pas multiplier les personnels de gestion au sein des collectivités ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe d'une nouvelle répartition des 625 180 € restant à engager sur l'autorisation de programme précédemment individualisée concernant le soutien aux projets de recherche et développement (R&D) des pôles de compétitivité,

b) - la poursuite de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de R&D et autres projets d'investissement labellisés par les pôles de compétitivité Lyonbiopôle (santé), Axelera (chimie environnement), LUTB transport & mobility systems (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles).

2° - Décide :

a) - la nouvelle répartition de l'autorisation de programme individualisée P02 - Rayonnement national et international sur les opérations, selon le tableau ci-dessous :

Libellés	Solde de l'autorisation de programme au 31 décembre 2012 (en €)	Mouvements d'AP (en €)	Nouveau montant d'autorisation de programme disponible (en €)
opération n° 0P02O1556 - pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009-2011	108 463	+ 219 331	327 794
opération n° 0P02O1553 - pôle de compétitivité Axelera 2009-2011	371 371	- 371 371	0
opération n° 0P02O1555 - pôle de compétitivité LUTB 2009-2011	145 346	+ 17 643	162 989
opération n° 0P02O2062 - pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	0	+ 134 397	134 397
opération n° 0P02O1554 - pôle de compétitivité Imaginove 2009-2011	0	0	0
Total	625 180	0	625 180

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, pour un montant de 750 000 € en dépenses sur l'opération n° OP02O2794, selon l'échéancier suivant :

- 32 800 € en 2013,
- 166 400 € en 2014,
- 225 000 € en 2015,
- 208 600 € en 2016,
- 117 200 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.